

M. LONGLEY. Je comprends la valeur de l'objection de mon honorable ami; néanmoins, envisageant la question à mon point de vue, je suis pleinement satisfait des dispositions du bill.

Le seul argument que l'on pourrait faire valoir contre l'imposition de ce tarif, concernant l'espèce de poisson dont le commerce intéresse mon honorable ami, se rapporterait à l'infériorité de ce poisson ou au fait qu'il n'a pas la valeur de celui qu'on prend dans mon comté. Pour ce qui concerne l'espèce de poisson pris dans le Grand Manan, son inspection rapporterait peut-être moins que celle du poisson ayant deux ou trois fois sa valeur. Quant au poisson de qualité inférieure, l'inspection aurait pour effet d'en améliorer la qualité, et, à la fin, ceux qui le salent en retireraient un bénéfice. Je n'hésite pas à affirmer que, pour ce qui est de l'espèce de poisson pris dans la rade de Digby, l'inspection rapporterait beaucoup plus qu'elle ne coûterait; on paierait un centin par boîte pour l'inspection, et tôt ou tard, les sauteurs de poisson recueilleraient un bénéfice peut-être de cinq centins par boîte, par suite de l'amélioration de la qualité du poisson.

Je crois que l'inspection de tout hareng fumé pris dans le Canada, serait avantageuse. Le poisson pris dans la rade de Digby est connu à l'étranger où il obtient quelquefois un prix très-élevé, et cette industrie est d'une telle importance qu'elle mérite d'être protégée par tous les moyens possibles.

L'autre jour, après que cette question eût été amenée sur le tapis, on a mal rapporté les paroles que j'avais prononcées, en me faisant dire que la pêche du poisson dans la rade de Digby, rapporte annuellement 25,000 boîtes; j'ai dit simplement que, dans certaines années, la prise avait atteint ce chiffre. Je suis d'avis que la prise du poisson à cet endroit n'excède pas en moyenne 12,000 boîtes. Quand on considère que ce poisson vaut de cinquante à soixant-dix ou quatre-vingts centins la boîte, la Chambre comprendra l'importance de la question.

Je crois que l'inspection augmentera la valeur du poisson de cinq centins par boîte, et si les sauteurs de poisson peuvent, en payant un centin par boîte, réaliser ce profit, ils auront lieu d'être satisfaits.

M. GILLMOR. Le poisson que l'on prend dans la localité de mon honorable ami, est, je le sais, d'une autre qualité que celui qu'on trouve dans mon comté. On le met dans de plus grandes boîtes, et il est d'une plus grande valeur. Je ne puis croire que le gouvernement ait reçu aucune information du comté qu'il représente comme ayant besoin de cette inspection; mais je crois que tout cela provient du désir qu'a mon honorable ami de faire inspecter le poisson pris dans la rade de Digby.

Dans le comté de Charlotte, on prépare, chaque année, de 300,000 à 400,000 boîtes de poisson, et la taxe projetée serait pour ce comté un fardeau intolérable.

J'aimerais que le gouvernement expliquât les raisons qui le portent à imposer cette taxe. Le hareng fumé ne rapporte pas, en moyenne, au-delà de treize ou quatorze centins par boîte, et chaque boîte ne coûte pas moins de cinq centins, de sorte que le poisson sur lequel on paie un demi-centin ne rapporte pas, en moyenne, plus de huit centins.

Le seul résultat que pourra avoir ce règlement sera la nomination de fonctionnaires qui iront incommoder les pêcheurs. Par un habitant du pays n'a formulé de plainte, vu que quatre-vingt-quinze pour cent de notre hareng fumé est exporté aux Etats-Unis, et de là aux Indes Occidentales et à l'Amérique du Sud.

Je crois que le gouvernement commettra une grande erreur, et une erreur que réprovera hautement le public, en taxant cette industrie naissante, qu'il devrait protéger.

M. KILLAM. Je félicite le gouvernement de la confiance qu'il a en lui l'honorable député d'Annapolis. Ce monsieur semble être persuadé que, bien que la taxe sur le hareng

M. GILLMOR

fumé ne soit pas tout à fait juste, la question est néanmoins sûre entre les mains du gouvernement.

M. ANGLIN. En ma qualité de représentant d'un comté qui a des intérêts dans la pêche du hareng, je dois, avec l'honorable député de Charlotte, protester contre cette mesure. Celle-ci a évidemment été présentée pour satisfaire aux désirs de l'honorable député d'Annapolis, lequel paraît être protectionniste au point de croire que la qualité du hareng pris dans la rade de Digby serait beaucoup améliorée s'il était soumis à un impôt. Dans nulle autre partie du pays on n'a demandé que le hareng fumé fût inspecté, et nulle part ailleurs on ne considère l'inspection comme nécessaire.

Si le gouvernement restreignait l'application de ce bill au poisson pris dans la rade de Digby et vendu à Halifax, à destination des marchés étrangers, les représentants des autres divisions électorales n'auraient aucune raison de s'opposer à l'adoption du bill. Mais ils se sont opposés l'an dernier, et ils s'opposent encore à ce que l'on taxe cette petite industrie, qui ne rapporte pas déjà trop à ceux qui l'exercent.

Les pêcheurs trouveront cette taxe oppressive et onéreuse, et éviteront l'inspection comme étant tout à fait inutile, et ils seront d'avis que ce parlement ne s'intéresse pas à leur bien-être, mais qu'il intervient sans raison dans leurs affaires.

Le présent bill a pour objet de réduire la taxe, et en conséquence je l'appuierai, car je suis opposé à tout impôt, et de deux fardeaux je préfère le moindre. Le gouvernement ne fera que rendre son administration odieuse en intervenant de cette façon mesquine dans les petites industries, car cela n'améliorera aucunement la qualité du poisson, ni n'augmentera la richesse de ceux qui exercent cette industrie.

Je ne m'opposerai pas à cette mesure, pourvu que son application soit restreinte aux localités dont les représentants prétendent que l'inspection serait avantageuse au commerce.

M. RICHEY. La Chambre de commerce d'Halifax est en faveur de cette mesure, car il y a quelques années elle a adressé au gouvernement un mémoire dans ce sens, dans l'intérêt du port d'Halifax et du commerce de poisson. Si l'inspection du poisson est nécessaire, il semble opportun qu'elle s'étende au hareng fumé aussi bien qu'à toute autre espèce de poisson.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je ne puis approuver la doctrine de l'honorable député de Gloucester, suivant laquelle un règlement pour l'inspection d'un article de commerce quelconque doit être subordonné à l'opinion des représentants des districts que cet article concerne plus particulièrement.

Je crois que ceci est une question d'intérêt général, qui devait être réglée sans tenir compte des désirs de quelques circonscriptions électorales. Il est très-difficile de faire consentir des gens exerçant une industrie quelconque à restreindre les limites de leurs ventes. L'industrie de la fabrication du beurre nous en offre un exemple. Il n'y a aucune raison pour que le beurre canadien n'atteigne pas le plus haut prix possible, car nous avons toutes les facilités nécessaires pour fabriquer d'aussi bon beurre qu'en aucun autre pays; cependant les producteurs de cet article s'opposent à ce qu'il soit soumis à l'inspection. Ils ressemblent aux vieilles femmes qui s'occupent du commerce de beurre, lesquelles aimeraient beaucoup à porter sur le marché leurs échantillons de qualité inférieure de même que leurs meilleurs échantillons.

Il fut un temps où le beurre fabriqué en Irlande était de très-mauvaise qualité, mais grâce à un rigoureux système d'inspection, en en vint à y fabriquer le meilleur beurre du monde. Durant la longue guerre de la Péninsule, la qualité du beurre fabriqué en Irlande s'était tellement améliorée que tout l'approvisionnement de la marine et de l'armée fut tiré exclusivement de ce pays; cependant, quand il